



Communiqué de presse

Qualitropic soutenu pour une nouvelle labellisation

Paris, le 6 février 2019 – Qualitropic intègre la liste des 48 pôles de compétitivité français retenus par le Gouvernement. Cette labellisation fait suite à l'ouverture de l'appel à candidatures pour la phase IV des pôles de compétitivité annoncée par le Premier Ministre le 21 juin dernier.

Implanté à La Réunion, Quatripolc est le seul Pôle de compétitivité français labellisé dans le domaine de la bioéconomie tropicale. Son ambition : accompagner le développement d'innovations afin de faire face à des enjeux communs à l'ensemble des outre-mer.

En cohérence avec l'ambition portée par le Gouvernement, la phase IV de labellisation a pour objet de :

- **donner une ambition européenne** aux pôles de compétitivité, dans la recherche de crédits mais aussi dans la coopération avec des entreprises et des organisations européennes ;
- **améliorer la visibilité du label « Pôle de compétitivité »**, en encourageant les fusions et les regroupements ;
- **simplifier le financement**. Les pôles accéderont à une enveloppe unique de près de 400 millions d'euros pour 2019-2020, au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

C'est en présentant un programme d'actions articulé autour de 3 piliers : la sécurité alimentaire, les produits biosourcés, et l'économie circulaire pour la préservation de la biodiversité, que Qualitropic a été retenu dans la liste des 48 pôles de compétitivité français en vue d'une labellisation de 4 ans.

Il s'agit d'une occasion unique pour le pôle et ses adhérents de renforcer leur réseau technique et scientifique, en bénéficiant de financements dédiés afin de faire rayonner l'innovation ultramarine.

« Je me félicite de cette labellisation qui confirme que les outre-mer sont des territoires de solutions. C'est par l'innovation et en s'appuyant sur la richesse de notre biodiversité et de nos espaces océaniques que nous construirons un modèle de développement soutenable pour nos territoires en étant créateur de richesses et d'emplois. J'encourage Qualitropic à s'ouvrir sur l'ensemble de l'outre-mer pour que nos territoires deviennent des pionniers de la bioéconomie tropicale et de l'économie bleue » - Annick Girardin, Ministre des outre-mer

* * *

mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises